



Retrouvez l'intégralité
du Rapport d'activité 2016
sur www.cdg38.fr

AU CŒUR DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le mot du président

Pour la 3^{ème} année consécutive, le CDG 38 rend compte de son action. Chacun peut ainsi vérifier comment sont utilisées les cotisations versées à l'établissement pour répondre à ses obligations légales, ainsi qu'aux besoins des employeurs dans leur diversité.

L'exigence d'efficacité, affirmée dans notre Constitution, est pleinement intégrée dans les fondements mêmes du service public. Elle préside à nos orientations, autant qu'elle gouverne la mobilisation des moyens dévolus à nos actions. La mutualisation en est un levier incontournable. Et c'est la vocation même d'un centre de gestion, premier établissement mutualisateur au service des collectivités.

Le rapport d'activités 2016 témoigne de cette volonté de renforcer les coopérations pour proposer une offre de service harmonisée et des coûts maîtrisés : une charte de coopération régionale est signée entre les douze CDG de la région ; un portail informatique partagé de gestion des carrières, plus performant, est proposé aux collectivités ; des contrats groupe sont négociés pour obtenir des conditions financières avantageuses ; une gouvernance informatique mutualisée des CDG se met en place... Ces réalisations ont toutes en partage une logique : faire mieux ensemble au bénéfice du plus grand nombre.

C'est à ce prix que nous continuerons de pouvoir anticiper les besoins des élus territoriaux et de proposer des solutions adaptées et performantes, tout en préservant les plus petites collectivités d'un décrochage qualitatif. C'est à ce prix encore que pourra être préservée une application homogène du statut de la fonction publique territoriale par-delà l'atomisation des situations.

Ce cap sera le nôtre en 2017. L'année verra se poursuivre contraintes financières, mutations territoriales et évolutions statutaires. Comme il sait le faire, le CDG 38 sera aux côtés de équipes des collectivités confrontées à ces enjeux avec son expertise, son impartialité et notre exigence de l'efficacité.



Marc Baietto,
Président du CDG 38

ACCOMPAGNER LA CRÉATION DES COMMUNES NOUVELLES

Plus de 500 communes nouvelles ont été créées en France entre 2015 et 2017, regroupant quelque 1600 communes et près de 1,7 millions d'habitants. L'Isère n'échappe pas à cette dynamique avec 9 communes nouvelles créées. Le CDG 38 souhaite accompagner ce mouvement. La création d'une commune nouvelle implique en effet de négocier des changements majeurs - organisationnels, culturels et politiques - aussi bien pour les élus que pour les agents. **L'animation d'un réseau départemental des communes nouvelles favorisera le partage des expériences et des outils au profit des communes qui décideront de fusionner.**

Le Pôle Conseil en GRH leur proposera également un accompagnement individualisé : état des lieux des organisations (temps de travail, régime indemnitaire ou d'action sociale...), saisine du Comité technique départemental dans le cadre de la réorganisation des services, etc.



GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL : VERS L'EXTERNALISATION ?

Le CDG 38 peut prendre en charge le traitement informatique des opérations de paie des agents. 311 bulletins de paie étaient ainsi réalisés chaque mois en 2016, un chiffre multiplié par deux par rapport à l'année précédente. Ce service répond effectivement au besoin des gestionnaires de fiabiliser les opérations en diminuant les contraintes formelles et le suivi réglementaire, et en leur épargnant de s'équiper de leur propre logiciel. Des indicateurs invitent aujourd'hui à pousser plus avant cette logique. En lien avec la recomposition des territoires et la mutualisation de la fonction RH, **il existe une demande émergente des collectivités d'aller au-delà de la gestion de la paie, pour prendre en charge toute la gestion administrative du personnel** (arrêtés de recrutement et d'avancement notamment). C'est pourquoi, le CDG 38 proposera en 2017 une offre d'externalisation élargie à la gestion administrative des ressources humaines. Elle prendra appui sur les fonctionnalités du nouveau progiciel RH, mis en service en 2016.

LA MISE EN PLACE DES CCP

Les agents contractuels sont désormais dotés d'une instance paritaire dédiée, compétente pour connaître de leur situation individuelle. Ces commissions consultatives paritaires (CCP), placées auprès du CDG 38 pour les agents des collectivités et établissements publics affiliés, seront mises en place à l'occasion des élections professionnelles de 2018. Dans cette perspective, une étude sera engagée portant dans une première étape, sur le contenu et les modalités de recueil des données qui seront nécessaires au secrétariat des organismes paritaires pour traiter les saisines.



UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR FAIRE FACE AUX BESOINS CROISSANTS

Afin de mieux répondre aux besoins des collectivités en matière de santé et de prévention des risques, le CDG 38 a depuis 2014 renforcé ses équipes d'intervenants - médecins et infirmiers, ingénieurs, assistants sociaux, psychologues du travail et assistantes. Cette réorganisation a permis de répondre aux nombreuses demandes des collectivités qui ne trouvent pas des solutions satisfaisantes ailleurs. C'est ainsi que **plus de 12 000 agents sont actuellement suivis, ce qui montre la pertinence de l'action engagée.** Cependant, le CDG 38 n'est pas à l'abri des difficultés liées à la pénurie de médecins diplômés en médecine du travail. Comme il est exclu de revenir en arrière, son Conseil d'administration a décidé de **lancer une expérimentation en prenant appui sur les orientations validées dans le secteur privé** : les visites médicales seront moins fréquentes notamment pour permettre à notre équipe médicale de participer à des temps collectifs comme le CHSCT et en milieu de travail.



UN NOUVEAU CONTRAT CADRE POUR L'ACTION SOCIALE

Le nouveau contrat « Assurance statutaire » est entré en vigueur en 2016. 314 employeurs sont ainsi assurés (et 10 405 agents couverts) contre les risques financiers liés à l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents. En 2017, c'est le contrat cadre de prestations sociales qui, arrivant à échéance, doit être renouvelé. Proposé depuis 2011, il permet de délivrer des titres restaurant au personnel territorial avec une participation financière de l'employeur ; 106 collectivités y adhèrent aujourd'hui. Un nouveau contrat va être négocié. **Ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, il leur permettra d'obtenir des conditions financières mutualisées.** Ses caractéristiques leur seront présentées à l'automne 2017. Les agents pourront bénéficier des prestations offertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

LE CDG 38 À VOS CÔTÉS EN 2017

7 CHANTIERS MAJEURS

EN MARCHÉ VERS UNE GOUVERNANCE INFORMATIQUE MUTUALISÉE

En 2016, le CDG 38 a participé au pilotage des travaux conduits par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) en vue d'élaborer le Schéma directeur informatique mutualisé des CDG. Ce document doit permettre de **développer les partages d'applications informatiques entre les établissements, accompagner leur évolutivité et rationaliser les choix d'outils à l'échelle nationale.** Un Groupement d'Intérêt public (GIP) Informatique sera créé par la FNCDG pour en assurer le portage juridique. Le CDG 38 va adhérer à ce GIP pour participer à sa gouvernance et bénéficier des solutions informatiques mutualisées.

ANTICIPER LES DÉFIS DE DEMAIN

La loi Déontologie du 20 avril 2016 a confié de nouvelles missions aux CDG, reconnaissant ainsi l'utilité et le rôle de « tiers de confiance » des établissements. **Ces missions confèrent aux CDG un rôle nouveau : celui de donner du sens au regard de nouveaux enjeux, comme la déontologie.** Les CDG pourraient se voir confier une mission de « référent déontologue », ce qui nécessitera de définir cette mission dans sa philosophie, son contenu et son champ d'application. Dans le même esprit, d'autres thèmes apparaissent : en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, de laïcité et de lutte contre les discriminations, ou encore de médiation administrative.

2016

EN 8 FAITS MARQUANTS

Merci à la Ville de Voiron et à ses agents pour les visuels mis à notre disposition.



UN NOUVEAU PROGICIEL RH: UNE SOLUTION PARTAGÉE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Le CDG 38 qui assure la gestion des carrières de 14 000 agents a changé en 2016 son application de gestion RH. Plus performant, ce nouveau logiciel bénéficie à l'ensemble des collectivités en leur épargnant de devoir acquérir leur propre outil. Plus réactif et plus ergonomique, il permet également une **gestion plus fiable des données et une amélioration de la qualité du service**. En 2017, il facilitera notamment la mise en œuvre des dispositions du PPCR (nouvelles grilles indiciaires, modalités d'avancement et de reclassement rénovées, saisie des variables de paie). Le dernier trimestre 2016 a été consacré à la migration des données et à la mise en route progressive du nouveau portail.

13 000 dossiers carrière d'agents gérés

Le travail partenarial initié en 2014 avec l'Association des maires de l'Isère s'est poursuivi en 2016, avec notamment une participation au 59^{ème} Congrès des maires, le 8 octobre 2016, au Touvet, et l'animation de formations pour les élus isérois sur la maîtrise de la masse salariale et le Document unique de prévention des risques professionnels.

Un partenariat a été noué avec le CDG 26 en matière d'assistance retraite. Depuis septembre 2016, cet établissement procède pour les collectivités iséroises affiliées à toutes les opérations relatives à la retraite (immatriculation, validation des services, simulation de pension, liquidation etc.). Ce partenariat permet de répondre aux sollicitations croissantes des employeurs et des agents dans un domaine complexe, et dont les enjeux financiers imposent de délivrer des informations fiables dans des délais courts.

Enfin, le CDG 38 a initié un **partenariat d'un type nouveau avec une structure intercommunale**. Une charte de coopération a été signée avec la Communauté de communes de l'Oisans qui prévoit que l'établissement accompagne et facilite la mutualisation à l'échelle du territoire intercommunal. Le CDG 38 est l'interlocuteur direct de l'Epci pour les demandes qui émanent des 20 communes qui le compose.

2 NOUVEAUX PARTENARIATS INNOVANTS

EMPLOI-TERRITORIAL.FR S'OFFRE UN NOUVEAU PORTAIL

Le portail de l'emploi public a fêté ses 10 ans en 2016. Porté à l'origine par le CDG 38 avec cinq autres établissements (CDG 16, CDG 17, CDG 79, CDG 38, CDG 42) et le CNFPT, il réunit aujourd'hui 38 centres de gestion. **Utilisé par 25 000 employeurs territoriaux et consulté par 286 000 visiteurs par mois en moyenne**, sa réussite en fait un véritable service public de l'emploi territorial. Pour ses 10 ans, le portail s'est offert une nouvelle ergonomie et il s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités : une icône permet de géolocaliser les emplois disponibles sur le territoire, les offres sont consultables sur tablettes et téléphones portables, elles peuvent être partagées sur les réseaux sociaux, un module d'analyse propose aux employeurs territoriaux d'évaluer leurs opérations de recrutement...



LA 1ÈRE SESSION DU DISPOSITIF « PRÉPARER SON PROJET PROFESSIONNEL »

Imaginé par le service Emploi, ce dispositif d'accompagnement de la mobilité professionnelle remplace les outils - dont les « Ateliers de la mobilité » - co-produits avec le CNFPT, jusqu'en 2014. Il vient compléter les actions existantes : ateliers de rédaction de candidature, préparation à l'entretien de recrutement... A mi-chemin entre le bilan professionnel et la recherche directe d'emploi, il permet aux agents de travailler autour d'un projet professionnel réalisable à court ou moyen terme. Une première session de 3 jours, animée par un prestataire, a réuni 8 participants dans les locaux du CDG à Bourgoin-Jallieu, en avril 2016.



« La sécurité, c'est l'affaire de tous ! » C'est le sens de l'appel à la mobilisation que le CDG 38 a adressé aux collectivités en 2016. Une affiche et un flyer reprenant ce slogan ont été diffusés à l'ensemble des collectivités affiliées. Une réunion de sensibilisation a également été proposée avec l'Association des maires de l'Isère, le 28 juin 2016. L'essentiel restant d'agir, le CDG 38 s'est employé à faire évoluer ces outils. Pour inciter les collectivités à se doter d'un Document unique d'évaluation des risques (DU), le Pôle prévention des risques professionnels a mis à leur disposition sur www.cdg38.fr une trame de document et **conçu une nouvelle offre d'accompagnement. Sa particularité est de mutualiser les interventions des ingénieurs-préventeurs** : ils interviennent simultanément auprès de plusieurs collectivités, avec pour objectif la mise en place du DU en 4 à 5 mois. La démarche de prévention primaire des risques psychosociaux, engagée en 2015, s'est également poursuivie. Le CDG 38 intervient auprès des élus et DRH en tant que conseiller et soutien à la mise en œuvre en amont d'un plan de prévention (obligatoire depuis 2015). L'enjeu est de favoriser une approche pragmatique et de déployer les leviers internes. Enfin, 2016 a vu la mise en place du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental. Le CDG 38 a organisé quatre réunions d'information sur le rôle de cet organisme consultatif, compétent pour toutes les collectivités de moins de 50 agents. Il s'est réuni en assemblée plénière trois fois cette année.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : LE CDG AMPLIFIE SON ACTION



Les 12 centres de gestion de la région Rhône-Alpes-Auvergne ont poursuivi leur coopération en 2016. Elle est aujourd'hui formalisée dans une **Charte pour la période 2017-2020** qui détermine les missions que les établissements décident de gérer en commun. Tout en affirmant l'autonomie de chaque CDG, cette coopération permet une harmonisation du service rendu sur l'ensemble du territoire et la mise en commun des expertises. **Chaque employeur et chaque agent publics pourra ainsi bénéficier d'un niveau de service homogène à l'échelle régionale, avec à la clé une rationalisation de la dépense publique.** Cette charte est ambitieuse puisqu'elle va au-delà des missions pour lesquelles la loi prévoit une gestion coordonnée. Ainsi, elle propose un pilotage régional de :

- l'organisation de tous les concours et examens professionnels de toutes catégories ;
- l'expertise et l'information statutaire ;
- l'emploi (Observatoire régional de l'emploi, Conférence Régionale de l'Emploi annuelle, gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégories A et B).

Au titre de cette coopération, le CDG 38 assure le pilotage de l'Observatoire régional de l'emploi territorial. Dans ce cadre également, il bénéficie, via le CDG 69, d'un centre de ressources régional pour l'information et l'expertise juridique statutaire. La charte prévoit également que les CDG peuvent développer leur coopération dans d'autres domaines. Six missions pourront ainsi être mises en œuvre à l'échelle régionale : l'assistance à la retraite ; l'assistance à la mobilité ; le conseil en organisation ; les bilans de compétence ; le calcul des allocations de retour à l'emploi ; la paie externalisée. Le volontarisme et la lucidité président à la démarche des CDG de proposer un même niveau de qualité dans les 12 départements. Car, comme les employeurs qu'ils accompagnent, ils doivent faire preuve d'efficacité et d'adaptabilité.



COOPÉRATION RÉGIONALE : LES 12 CDG S'ENGAGENT AVEC VOLONTARISME ET LUCIDITÉ

DIALOGUE SOCIAL : LES DISCUSSIONS SE POURSUIVENT

L'année 2016 a connu une activité paritaire particulièrement dense en raison de la mise en œuvre de plusieurs réformes statutaires (fusions d'intercommunalités, communes nouvelles, RIFSEEP, PPCR...). Ce surcroît d'activité a généré de fréquentes discussions, mais également des tensions avec les organisations syndicales concernant le volume des autorisations d'absence accordées pour exercer leurs missions. Des négociations ont permis d'aboutir à une solution d'équilibre. Elle devrait ménager le respect du droit syndical, la continuité du service malgré l'absence des représentants et les équilibres financiers des collectivités dans un contexte budgétaire très contraint. Des discussions vont se poursuivre en 2017 pour aboutir à la conclusion de la charte de dialogue social, dont la signature n'a pu avoir lieu en 2016. Elles porteront notamment sur la prise en compte des nouvelles dispositions relatives au fonctionnement du CT-CHSCT, sur le volume des décharges d'activité de service à répartir entre les organisations syndicales et sur les moyens matériels mis à disposition.

71 séances d'instances paritaires
7970 heures de décharges d'activité syndicales rémunérées

12 K€ de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales

HANDICAP : UNE 3ÈME CONVENTION AVEC LE FIPHP

Le CDG 38 a renouvelé en 2016 la convention triennale qui le lie avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Cette nouvelle convention pour la période 2016-2018 lui permettra de continuer d'accompagner concrètement les collectivités à répondre à leur obligation d'emploi et de reclassement ou de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Avec des résultats tangibles : le taux d'emploi est de 6,04 % en 2016 dans la fonction publique territoriale. La nouvelle convention confirme les axes d'intervention existants et en ajoute deux autres. Le développement de l'apprentissage adapté tout d'abord. Le CDG 38 a passé une convention avec l'association Prométhée afin d'accompagner les employeurs et les apprentis, depuis le recrutement et tout au long de l'apprentissage. L'accessibilité des locaux à usage professionnel ensuite. La Mission handicap du CDG accompagne les collectivités dans le diagnostic et la réalisation des aménagements, et mobilise les aides du FIPHP pour leur financement. 2016 a vu également la mise en ligne sur www.cdg38.fr du premier des deux films documentaires produits par Repérages, dont le CDG38 est partenaire. Ce film porte sur l'apprentissage. La seconde réalisation, attendue pour la fin 2017, portera sur le handicap psychique.

Taux d'emploi en 2016
6,04 %

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

GESTION LOCALE

Archives itinérantes
292 journées d'intervention (28 collectivités)
341 m linéaires d'archives classées et 277 m proposées à l'élimination

Dématérialisation
408 collectivités utilisent une solution mutualisée (Actes, I-Parapheur...)

Paies externalisées
3732 bulletins de paies réalisés pour 6 employeurs

Assurance Statutaire
314 employeurs assurés et 10405 agents couverts

Documentation
316 nouveaux ouvrages
719 visiteurs externes

Ticket-restaurant
106 collectivités adhérentes

Mutuelles
181 employeurs adhérents en Santé (2460 agents couverts) et 165 en Prévoyance (4993 agents)

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Santé au Travail
10295 agents suivis
4 383 visites médicales et entretiens infirmiers
234 actions en milieu de travail

Prévention des Risques Professionnels
83 conventions d'assistance

99 missions de conseil
138 assistants de prévention formés et 17 demi-journées d'inspection (ACFI)

Prévention des RPS
117 situations individuelles et 25 collectives suivies par les psychologues du travail
164 agents pris en charge par les assistantes sociales

CARRIÈRE / RH

Conseil en GRH
26 missions de conseil et d'appui au recrutement

Instances paritaires
25 CAP et 857 dossiers examinés
8 CT/CHCST et 408 dossiers examinés

Gestion des carrières
460 dossiers de promotion interne contrôlés et 13 150 avancements validés
568 dossiers de retraite validés et 85 dossiers d'expertise juridique statutaire

Instances médicales
33 réunions et 3502 dossiers instruits

EMPLOI / CONCOURS

Missions temporaires
78 missions de remplacements réalisées

Promotion de l'emploi
309 candidatures orientées et 100 candidats reçus en entretien
8 forums et 19 réunions d'information

Mobilité
204 entretiens individuels avec 48 ateliers d'accompagnement
95 agents en demande de mobilité

Maintien dans l'emploi
150 personnes sensibilisées aux enjeux du handicap
89 aménagements de postes et 13 études ergonomiques réalisés

Bourse de l'emploi
3754 déclarations de vacance et 1758 offres d'emploi diffusées

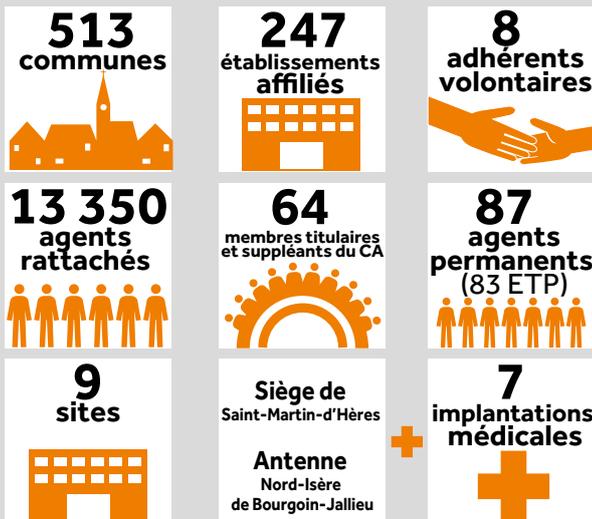
Sélection professionnelle
480 personnes titularisées depuis 2013

Maison de l'emploi territorial
1980 demandes traitées

Concours
8 concours organisés pour 2316 candidats et 369 lauréats

Professionalisation
44 personnes ont suivi une formation thématique
10 jeunes suivis dans le cadre d'un Contrat d'avenir
68 jeunes formés au CQP animateur périscolaire

2016 EN CHIFFRES



8 réunions du CA
et 65 délibérations adoptées

71 réunions paritaires organisées

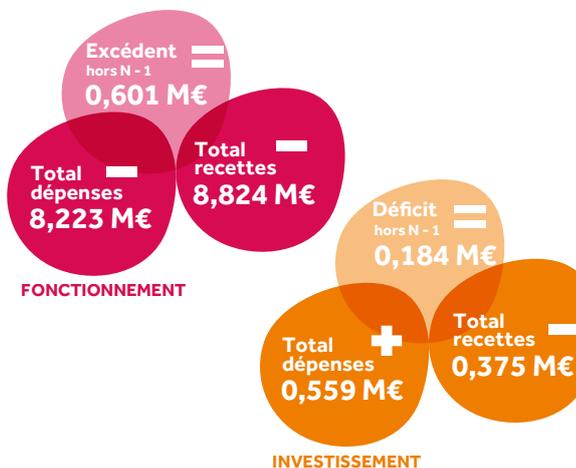
2 réunions du réseau DRH
et 2 réunions du club RH38

21 véhicules
172 000 km parcourus

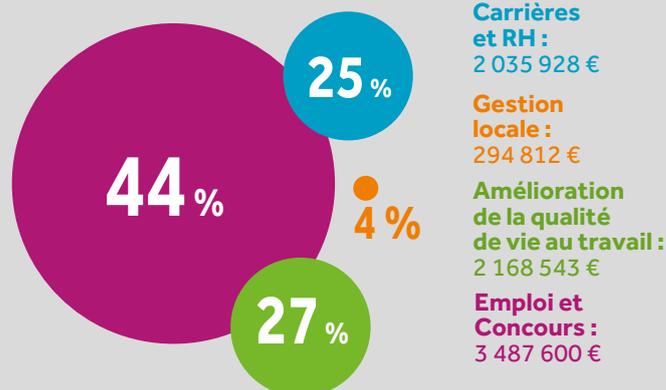
140 postes informatiques

600 connections par jour sur www.cdg38.fr

250 appels téléphonique par jour en moyenne



Les dépenses de fonctionnement par politique

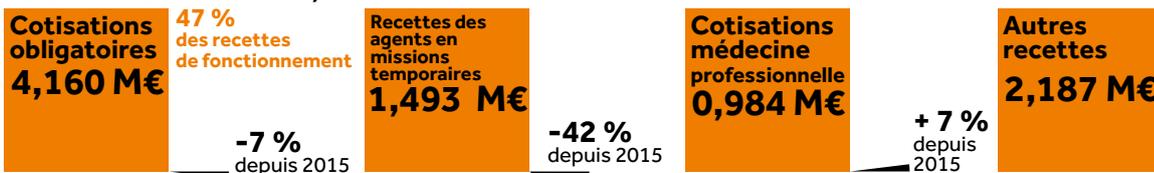


Les principaux postes de fonctionnement

DÉPENSES : TOTAL 8,223 M €



RECETTES : TOTAL 8,824 M €



1 %
Le taux de la cotisation obligatoire est inchangé depuis le 1^{er} janvier 2002



CDG 38

416 rue des Universités - CS 50097
38041 Saint-Martin-d'Hères

Tél. 04 76 33 20 33
Mail cdg38@cdg38.fr

www.cdg38.fr